VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN, VENTES A L'ENCAN

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

PROPRIETES DE VALEUR AMELIOREES DU 3ème DISTRICT

Succession de A. Virgets, Jr., No. 99596 Cour Civile de District de la Paroisse d'Orleans, Division D.

AUX ENCHERS JEUDI, 7 NOVEMBRE, 1912

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

1. 1634 1636 Avenue Gentilly, nouveau cottage double 4 chambres de chaque côté.
2. 1638 Avenue Gentilly, nouveau cottage simple, 4 chambres, un vestibule et une galerie de côté.
3. 1678-1680 rue Dupré, cottage double, 4 chambres de côté.
4. 1674 rue Dupré, cottage élevé, 6 chambres et un vestibule.
5. 2728 rue d'Abadie, un cottage simple, retiré, 4 chambres
6. Intérêt dans un camp de pêche sur le Lac Pontchartrain

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur — JEUDI le 7 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par et en vertu d'un ordre date du 20 septembre 1912 par l'Honorable Porter J. Parker, juge de la Division D, je procéderai de vendre à l'enchère publique des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Un certain terrain dans le carré 1569, borné par l'avenue Gentilly, les rues Dupré, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant 50 pieds de face sur l'avenue Gentilly par 100 pieds de profondeur. Acquis de Nicholas Pretti, devant F. D. Charbonnet, notaire, le 25 août 1908 Livre des transferts 222, folio 195.

Les améliorations consistent en un nouveau cottage double 1634-1636 avenue Gentilly quatre chambres de chaque côté, galerie, etc. Propriété rapportant un bon revenu.

2. Un certain lot dans le carré 1568, borné par l'avenue Gentilly les rues Onzaga, Lapeyrouse et Dupré, désigné par la lettre P sur un plan dressé par Lucien Lewis, voyer de ville, daté du 5 novembre 1908, avec à un acte de M. Pretti à A. Virgets, mesurant 21 pieds 3 pouces de face sur l'avenue Gentilly par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de Lapeyrouse de 92 pieds, puis 31 pieds sur la ligne se dirigeant vers Onzaga, puis mesurant 14 pieds 3 pouces sur la rue Onzaga et se dirigeant vers l'avenue Gentilly, puis 0 pieds 11 pouces sur une ligne se dirigeant vers la rue Lapeyrouse, puis 78 pieds 6 pouces sur une ligne de profondeur allant à la route de Gentilly où elle rencontre en ligne de face qui comme cela une distance de 50 pieds 10 pouces de la rue Onzaga. Ledit lot P est une partie du lot B, le plus près de la rue Onzaga, selon un plan dressé par Edgar Pilié, daté du 12 novembre 1904 acquis de N. Pretti, le 10 novembre 1908, devant F. D. Charbonnet, notaire, Livre des transferts 320 folio 357

Les améliorations sont un neuf et joli cottage simple 1638 avenue Gentilly, contenant 4 chambres, vestibule, galerie de côté, hangar, etc. Toujours loué.

3. Un certain lot dans le carré 1523 borné par les rues Dupré, d'Abadie, White et Onzaga mesurant 31 pieds, 7 pouces 2 lignes de face sur la rue Dupré par 100 pieds de profondeur, acheté de P. W. Apephol, et al, le 20 juillet 1906, livres des transfers 210 page 53.

Les améliorations consistent en un cottage double 1678 et 1680 rue Dupré, 4 chambres de chaque côté, toujours loué.

4. Deux lots dans le carré 1523, borné par les rues Dupré, d'Abadie, White et Onzaga se touchant l'un l'autre mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dupré par une profondeur de 100 pieds, acheté de P. W. Apephol et als, par un acte devant Scott E. Beer, notaire public le 20 juillet 1906, livres des transfers 210 page 53

Les améliorations consistent en un cottage élevé, 1674 rue Dupré, contenant 6 chambres, un vestibule, galeries de face et de côté, grand hangard etc. Propriété de rapport

5. Un certain lot dans le carré 1533 borné par les rues Dupré, d'Abadie, White, Dupré et Onzaga, mesurant 33 pieds de face sur la rue d'Abadie par 159 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acheté de Ed. Koch devant F. D. Charbonnet, notaire le 12 juin 1906, livre des transferts 208, page 752.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré 2728 rue d'Abadie, contenant 4 chambres, une galerie de face, hangar, etc

Propriété de bon rapport

6. Une moitié d'intérêt dans un camp de pêche situé sur les eaux du Lac Pontchartrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, en un crédit de un an et deux ans, à l'option de l'acquéreur divisé en paiements égaux représentés par billets de l'acquéreur portant intérêt à 7 0|0 par an, garantis par hypothèque privilège et lien de vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations pour le montant de la partie à crédit et devra transférer ou ses polices d'assurances au profit des billets, les assureurs consentant à la clause de non aliénation sans expertise et 5 0|0 pour frais d'avocat dans le cas de procès pour forcer exécution de billets et toutes les autres clauses usuelles en vente. L'acquéreur devra payer en plus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1912 et déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, et il n'aura droit aux loyers que depuis la date de signature des actes notariés de vente.

Le demi intérêt dans le camp de pêche sur le lac Pontchartrain sera vendu au comptant.

Acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH & DE MONTLUZIN, Encanteur.
BACCICH & DE MONTLUZIN.
801-803 Bâtisse Maison Blanche
2 oct—2 6 20 27—nov 2 7

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage double avec deux étages à l'arrière 1220-1222 rue Amélia entre les rues Camp et Chestnut.

Loué $16 par mois

JEUDI le 14 novembre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Jules J. Vinera vs Mary E. Moore et a. No 100 266—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 906 rue Perdido — JEUDI, le 14 novembre 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912 par Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220 1222 rue Amélia, dans le sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré 269 borné par ladite rue Amélia, Peniston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante cinq (55) pieds dix (10) pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne approchant le plus près de la rue Chestnut et une profondeur d'à peu près cent onze (111) pieds sept pouces sur la ligne la plus près de la rue Camp, la même étant composée du tout du lot No dix-huit et d'une partie du lot dix neuf. Acquis par Mme Vinera Bridget M. Gogarty le 15 décembre 1906 C. O. B 165 folio 229.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde en un crédit d'un an ou deux ans, garanti par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an sur les paiements arriérés depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Le vendeur devra collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date du jour où sera signé l'acte de vente devant notaire. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication le prix de tous les certificats nécessaires à l'acte de vente et en plus devra assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat à collecter pendant l'année 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lanter, schlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.
13 oct—13 20 27—nov 3 13 14

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour le spéculateur

Le cottage simple No 4023 rue Tchoupitoulas.

Succession de Henri Dimmu Dimmu No 100 964—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division C

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 904 rue Gravier—MARDI le 26 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division D, pour la paroisse d'Orléans agissant pour l'Hon. E. R. Skinner, juge de la Division C absent en congé, daté et signé le 23 octobre 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 102 à une ligne du Faubourg Est Boulignay en carré No 112 nouveau plan fait par Henry C. Brown voyer, borné par les rues Lesseps (actuellement Tchoupitoulas) Jersey (actuellement Annunciation) Constant Tope et Marengo, ledit lot est désigné par le No cinq sur un plan dans un acte de passé et reçu à un acte déposé devant Sam Magner ancien notaire, daté du 5 avril 1-65 et mesurant trente pieds de face à la rue Levée (actuellement Tchoupitoulas) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 4023 rue Tchoupitoulas contenant à peu près cinq chambres entrepôt et hangar dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1912 en sus et en plus du prix d'adjudication, et devra déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Jas B. Gillage, notaire.

G. G. Kroner, berger, avocat
26 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

MAISON SIMPLE

Dans le Quatrième District

No. 2826 rue Saratoga

Succession de William H. Krone

No. 412 de la Vingt-sixième Cour Judiciaire de District de la Louisiane de la Paroisse de St. Tammany

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, 7 novembre 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. M. Burns, juge de la Vingt-sixième Cour Judiciaire de la Louisiane, pour la paroisse de St. Tammany, rendu, signé et enregistré dans cet office, le 10 novembre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue à la folle enchère

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, [Nouvelle-Orléans], dans le carré borné par les rues Saratoga (autrefois St-Patrick), Sud Rempart (autrefois St Denis), Sixième et Washington désigné comme No 13 sur un certain plan dressé par H. Moe hausen, architecte et voyer daté du 25 juillet 1845 et déposé dans le bureau de W. J. Castel, ancien notaire de cette ville, pour référence, dans son livre de plan No 1, ledit lot de terrain mesure trente pieds de face rue Saratoga sur cent cinquante cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui avait été acquise par ledit William H. Krone par un acte de vente du (Commercial Homestead Association) devant Fred Zengel, notaire le 21 mars 1895, enregistré livre de transferts folio 257.

Les améliorations comprennent une maison simple contenant à peu près trois chambres et une cuisine, hangar avec écurie, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat à l'encanteur au moment de l'adjudication et doit payer en sus en plus toutes les taxes exigibles pour l'année 1912. Les loyers devront être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au moment de l'acte de la vente. L'acte de la vente sera aux dépens de l'acquéreur de vente.

J. F. Pierson, avocat.
6 oct—6 13 20 27—nov 3 7

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 7 novembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 septembre 1912 de l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans la Succession de Mme Marie Wurtz, veuve Charles Eugène Jemes A. Brenan, No 101 054 à la propriété ci-après décrite à savoir—

1—Un certain terrain avec toutes les propriétés y existantes et améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Chestnut et Washington à une mesure anglaise de cinq pieds de façade sur une profondeur de deux vingt huit pieds et trois pouces entre lignes parallèles formant partie du terrain No 8 de l'ancien 456 arpent original du Faubourg Livaudais déposé dans le cabinet de G. H. Strange notaire et adjoignant au côté du terrain No 9 et dans la partie inférieure du terrain No 9 ainsi que 2834 rue Constance ou se trouve une maison simple, cinq chambres toute ardoisée, moitié bardeaux avec allée sur le côté pour passage de voiture.

2—Un certain terrain avec toutes les propriétés et améliorations ci-dessus, droits voies privilèges, etc. ci-dessus appartenant et situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ancien No 339, borné par les rues Toulouse et Pierre, Nord Broad et Nord White de cinq comme terrain No Trente-sept mesurant trente pieds de face rue Toulouse, par une profondeur de cent pieds formant le coin des rues Toulouse et Nord White. Les améliorations constituent la maison double 27 à 61 rue Toulouse et la maison simple à l'arrière No — rue White.

3—Deux terrains avec toutes les propriétés et améliorations ci-dessus, tous les droits voies et privilèges etc. ci-dessus appartenant, ou de quelque façon y appartenant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, sur lot No 174 borné par les rues Félicité Camp, Ste Marie (à présent dénommée comme terrains Nos seize et dix neuf. Terrain No 16 mesurant vingt sept pieds deux pouces et une ligne de face rue Félicité, cent trente deux pieds un pouce et deux lignes sur la ligne divisant du terrain quinze, cent trente trois pieds et trois pouces et trois lignes sur la ligne du terrain No dix-sept et vingt deux pieds et deux pouces et une ligne sur l'arrière ligne faisant face à un corridor de dix pieds de largeur, pour l'usage commun des deux terrains, faisant face à la rue Félicité. Terrain No. Dix-sept mesure vingt-sept pieds, deux pouces et cinq lignes de face rue Félicité cent trente cinq pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Camp, cent trente-trois pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté opposé de la ligne divisant du terrain No. seize et quarante-trois pieds, onze pouces et six lignes de largeur dans l'arrière et faisant face à l'allée mentionnée plus haut.

Les améliorations comprennent la maison simple, élevée de terre, 1102 rue Félicité, coin Camp, contenant dix chambres, chambre à bain, écurie, étable, arbrisseaux et arbres.

4—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré désigné sur le No 132, borné par les rues Deuxième, Magasin, Première et Constance. Ledit terrain est désigné par la lettre A sur un croquis dessiné par L. H. Pilié, voyer, daté du 14 mars 1870 et déposé en l'étude de A. J. Lewis notaire, ledit terrain est composé du lot entier No 10 et d'une partie des lots No No 11, 12 et 13. Et ledit morceau ou parcelle du terrain A mesure, d'après ledit croquis, trente-cinq pieds de face rue Deuxième sur la ligne de côté le plus près de la rue Magasin quatre-vingt-quatorze pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur de la côté adjoignant trois pieds aux angles droits, une autre profondeur de trente-trois pieds sept pouces et sept lignes à l'arrière de la ligne qui est trente deux pieds de largeur et cent vingt six pieds et pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance. Les améliorations consistent en une maison simple No 1023 rue Deuxième, contenant six chambres, hambre à bain, avec toutes les commodités sanitaires, écuries, grand chemin pour voitures.

5—Deux certaines terrains vacants avec toutes les améliorations ci-dessus et situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 640, borné par les rues Milan, Willow, Gen Taylor et Clara, désignés comme terrains Nos neuf et dix, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Milan sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds, terrain No dix formant le coin des rues Milan et Clara. L'acquéreur assume le prix du pavage et des courbes avec les intérêts à cinq pour cent à partir de septembre 1911.

6—Une certaine parcelle de terrain avec toutes les améliorations sur la dessus situé dans le Premier District de cette ville sur Pilet borné par les rues St-Charles Lafayette (maintenant Hevia), Carondelet et Grand, mesurant seize pieds sept pouces et un cinquième de ligne de face sur une allée de quatorze pieds de large ouvrant sur la rue Lafayette par une profondeur de trente pieds six pouces du côté de la rue Carondelet et sur une autre allée de vingt pieds de large ouvrant sur la rue Lafayette. Les améliorations sont une maison simple à deux étages trois chambres en haut et une grande chambre en bas

7—Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 207, borné par les rues Austerlitz Magazine, Constance et Constantinople, désigné par la lettre E sur un plan de Williams, voyer, mesurant trente pieds de face rue Austerlitz, par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

8—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sept ème District de cette ville, dans le carré No 70—A, maintenant carré No 175, borné par les rues Poplar (autrefois Cinquième) Eagle (autrefois Marie) Jeannette et Monroe. Ladite parcelle ou mesure du terrain est composé de l'entier terrain No 7 et la moitié du terrain No 8 adjoignant et mesurant ensemble quarante cinq pieds de face rue Poplar par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles une maison double contenant trois chambres de chaque coté, grand hangar transversal, passage pour voitures et grande cour

9—Un 1|2 titre indivis avec intérêt dans un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Pouyfarre, Constance, Magasin et Delord, ou avenue Howard, mesurant vingt huit pieds trois pouces et quatre lignes de face rue Pouyfarre sur une profondeur et face sur la rue Constance de quatre-vingt pieds, formant le coin des rues Pouyfarre et Constance.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant à l'option des acquéreurs, le solde en un an, ou un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs avec billet ou billets portant huit pour cent. par an d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final, garantie par hypothèque, lien du vendeur, cinq pour cent, honoraires d'avocats en cas de procès.

L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication Les loyers appartenant aux acquéreurs à partir du jour que l'acte de la vente sera signé. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur du ou des billets. Dix pour cent. comptant sera réclamé des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente seront passés devant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 oct—6 13 20 27—nov 3 7.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Odelia Smith Leightmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 99,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Odelia Leightmann Miller, veuve David P. Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Woodville & Woodville, avocats.
23 oct—23 27—1 nov

Succession de Samuel Cuddy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 100 331—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Frances E. McFetridge, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier.—A. M. Buchmann, avocat.
25 oct—25 29—nov 3

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 7 novembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 septembre 1912 de l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans la Succession de Mme Marie Wurtz, veuve Charles Eugène Jemes A. Brenan, No 101 054 à la propriété ci-après décrite à savoir—

1—Un certain terrain avec toutes les propriétés y existantes et améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Chestnut et Washington à une mesure anglaise de cinq pieds de façade sur une profondeur de deux vingt huit pieds et trois pouces entre lignes parallèles formant partie du terrain No 8 de l'ancien 456 arpent original du Faubourg Livaudais déposé dans le cabinet de G. H. Strange notaire et adjoignant au côté du terrain No 9 et dans la partie inférieure du terrain No 9 ainsi que 2834 rue Constance ou se trouve une maison simple, cinq chambres toute ardoisée, moitié bardeaux avec allée sur le côté pour passage de voiture.

2—Un certain terrain avec toutes les propriétés et améliorations ci-dessus, droits voies privilèges, etc. ci-dessus appartenant et situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ancien No 339, borné par les rues Toulouse et Pierre, Nord Broad et Nord White de cinq comme terrain No Trente-sept mesurant trente pieds de face rue Toulouse, par une profondeur de cent pieds formant le coin des rues Toulouse et Nord White. Les améliorations constituent la maison double 27 à 61 rue Toulouse et la maison simple à l'arrière No — rue White.

3—Deux terrains avec toutes les propriétés et améliorations ci-dessus, tous les droits voies et privilèges etc. ci-dessus appartenant, ou de quelque façon y appartenant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, sur lot No 174 borné par les rues Félicité Camp, Ste Marie (à présent dénommée comme terrains Nos seize et dix neuf. Terrain No 16 mesurant vingt sept pieds deux pouces et une ligne de face rue Félicité, cent trente deux pieds un pouce et deux lignes sur la ligne divisant du terrain quinze, cent trente trois pieds et trois pouces et trois lignes sur la ligne du terrain No dix-sept et vingt deux pieds et deux pouces et une ligne sur l'arrière ligne faisant face à un corridor de dix pieds de largeur, pour l'usage commun des deux terrains, faisant face à la rue Félicité. Terrain No. Dix-sept mesure vingt-sept pieds, deux pouces et cinq lignes de face rue Félicité cent trente cinq pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Camp, cent trente-trois pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté opposé de la ligne divisant du terrain No. seize et quarante-trois pieds, onze pouces et six lignes de largeur dans l'arrière et faisant face à l'allée mentionnée plus haut.

Les améliorations comprennent la maison simple, élevée de terre, 1102 rue Félicité, coin Camp, contenant dix chambres, chambre à bain, écurie, étable, arbrisseaux et arbres.

4—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré désigné sur le No 132, borné par les rues Deuxième, Magasin, Première et Constance. Ledit terrain est désigné par la lettre A sur un croquis dessiné par L. H. Pilié, voyer, daté du 14 mars 1870 et déposé en l'étude de A. J. Lewis notaire, ledit terrain est composé du lot entier No 10 et d'une partie des lots No No 11, 12 et 13. Et ledit morceau ou parcelle du terrain A mesure, d'après ledit croquis, trente-cinq pieds de face rue Deuxième sur la ligne de côté le plus près de la rue Magasin quatre-vingt-quatorze pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur de la côté adjoignant trois pieds aux angles droits, une autre profondeur de trente-trois pieds sept pouces et sept lignes à l'arrière de la ligne qui est trente deux pieds de largeur et cent vingt six pieds et pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance. Les améliorations consistent en une maison simple No 1023 rue Deuxième, contenant six chambres hambre à bain, avec toutes les commodités sanitaires, écuries, grand chemin pour voitures.

5—Deux certaines terrains vacants avec toutes les améliorations ci-dessus et situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 640, borné par les rues Milan, Willow, Gen Taylor et Clara, désignés comme terrains Nos neuf et dix, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Milan sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds, terrain No dix formant le coin des rues Milan et Clara. L'acquéreur assume le prix du pavage et des courbes avec les intérêts à cinq pour cent à partir de septembre 1911.

6—Une certaine parcelle de terrain avec toutes les améliorations sur la dessus situé dans le Premier District de cette ville sur Pilet borné par les rues St-Charles Lafayette (maintenant Hevia), Carondelet et Grand, mesurant seize pieds sept pouces et un cinquième de ligne de face sur une allée de quatorze pieds de large ouvrant sur la rue Lafayette par une profondeur de trente pieds six pouces du côté de la rue Carondelet et sur une autre allée de vingt pieds de large ouvrant sur la rue Lafayette. Les améliorations sont une maison simple à deux étages trois chambres en haut et une grande chambre en bas

7—Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 207, borné par les rues Austerlitz Magazine, Constance et Constantinople, désigné par la lettre E sur un plan de Williams, voyer, mesurant trente pieds de face rue Austerlitz, par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

8—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sept ème District de cette ville, dans le carré No 70—A, maintenant carré No 175, borné par les rues Poplar (autrefois Cinquième) Eagle (autrefois Marie) Jeannette et Monroe. Ladite parcelle ou mesure du terrain est composé de l'entier terrain No 7 et la moitié du terrain No 8 adjoignant et mesurant ensemble quarante cinq pieds de face rue Poplar par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles une maison double contenant trois chambres de chaque coté, grand hangar transversal, passage pour voitures et grande cour

9—Un 1|2 titre indivis avec intérêt dans un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Pouyfarre, Constance, Magasin et Delord, ou avenue Howard, mesurant vingt huit pieds trois pouces et quatre lignes de face rue Pouyfarre sur une profondeur et face sur la rue Constance de quatre-vingt pieds, formant le coin des rues Pouyfarre et Constance.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant à l'option des acquéreurs, le solde en un an, ou un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs avec billet ou billets portant huit pour cent. par an d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final, garantie par hypothèque, lien du vendeur, cinq pour cent, honoraires d'avocats en cas de procès.

L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication Les loyers appartenant aux acquéreurs à partir du jour que l'acte de la vente sera signé. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur du ou des billets. Dix pour cent. comptant sera réclamé des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente seront passés devant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 oct—6 13 20 27—nov 3 7.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Schnetzer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,821—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Schnetzer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—E. A. Blachow, avocat
23 oct—23 27—nov 1

Succession de Joseph A. Courtin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,124—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Leblanc, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier.—Frank McGloin, avocat.
23 oct—23 27—nov 1

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Preston M. Hill

No 101,731—Cour Civile de District. Division A.

Résidence Simple à deux Etages

No 827 rue Calhoun

Entre les rues Magasin et Camp

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteur—JEUDI, le 21 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 15 octobre 1912 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et ci-après décrite, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une parcelle de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 30 borné par les rues Calhoun, Magasin, Camp et Avenue Henri Clay sur un plan par S. G. De Ville, voyer, mesurant quarante pieds, neuf pouces et sept lignes en tiers de face à la rue Calhoun sur cent six huit pieds cinq pouces et six lignes en quart sur la ligne la plus près de la rue Camp et cent dix-huit pieds et onze pouces (plus ou moins) de profondeur sur l'autre ligne de côté

Les améliorations se trouvent au No municipal 827 rue Calhoun et consistent en une maison seule à deux étages, ayant un rez-de-chaussée 6 chambres, chambre à bain, galeries etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables en un ou un et deux ans, portant intérêt de 8 0|0 par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, le coût de tous les certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur, et les loyers de ladite propriété devant appartenir à la succession jusqu'au moment où l'acte de vente sera signé et cet acte passé devant Peter Schiff, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.
Geo. Montgomery, avocat.
20 oc —20 27—nov 3 10 17 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Gabriel Camere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 101,722.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Fisher et John Pender, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Wm W. Westerfield, avocat.
1 nov—1 5 10

Succession de Isaac Warbeck

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 102 218—Division A—Attendu que James P. Cordill, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac Warbeck décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—O. C. Friedrichs, avocat,
31 oct—nov 4 9

Succession de Julien Lefort.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 102,232—Division D—Attendu que Maxime Lefort a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Lefort, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. J. Canil, avocat.
29 oct—nov 2 7

Succession de John Cleary.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 100 404—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas B. Cleary et William McEntry, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier.—L. H. Marrero, avocat.
27 oct—27 31—nov 5

Succession de Thomas Roth

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 100 889 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Maggie Jackson, veuve de Thomas Roth, et Mme Joséphine Roth, épouse de Paul Robes administratrices de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. Rosier Jr. F. T. Eichenbal, avocats
30 oct—nov 3 8

Succession de Richard J. McGinity.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 102,239—Division E—Attendu que Rose L. Grindey veuve de Richard J. McGinity a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Richard J. McGinity, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMA